



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

**N°CT2019.2/041**

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Madame Mireille COTTET, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Bruno HELIN, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 15/04/19                               |
| Accusé réception le                    | 15/04/19                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2019.2/041                           |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20190410-lmc19029-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 15/04/19                               |
| Accusé réception le                    | 15/04/19                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2019.2/041                           |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20190410-lmc19029-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019

N°CT2019.2/041

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Approbation des modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune Créteil

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants et L. 153-45 et suivants ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2019-010 du 28 février 2019 engageant une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Créteil ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Créteil approuvé le 4 octobre 2004 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/098-2 du 26 septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la commune de Créteil souhaite modifier son plan local d'urbanisme afin de mettre à jour l'orientation d'aménagement et de programmation du Haut Mont-Mesly et d'améliorer la rédaction de certains points du règlement de façon à le sécuriser et à le rendre plus lisible ;

**CONSIDERANT** que le projet de modification porte sur les points suivants :

- Mettre à jour l'orientation d'aménagement et de programmation du Haut Mont-Mesly ;
- Préciser les constructions à usage d'activité industrielle limitée à 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher (les activités d'extraction, de manufactures, de production ou de réparation) et celles autorisées sans condition (les activités de laboratoire dédiées à la recherche et la formation industrielles), dans la zone UA du plan local d'urbanisme ;
- Préciser les règles de stationnement applicables aux réaménagements de locaux commerciaux existants ;
- Préciser la définition du coefficient d'emprise au sol applicable aux opérations de reconstruction.

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 15/04/19                               |
| Accusé réception le                    | 15/04/19                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2019.2/041                           |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20190410-lmc19029-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil de territoire de définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Créteil ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée et d'un registre du 30 avril au 31 mai 2019 inclus à la direction de l'urbanisme de la commune de Créteil (Place Salvador Allende) et à la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de l'établissement public territorial (14 rue le Corbusier à Créteil) aux heures d'ouvertures au public ;
- Diffusion du dossier sur les sites Internet des deux collectivités.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant la mise à disposition par un affichage en mairie de Créteil, au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Place Salvador Allende, au 14 rue Le Corbusier à Créteil ainsi que sur les sites Internet des deux collectivités. Elles seront, le cas échéant, complétées par tout autre moyen de communication facilitant l'information et la concertation. Mention de ces modalités sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera, en outre, publiée au recueil des actes administratif du Territoire.

FAIT A CRETEIL, LE DIX AVRIL DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 15/04/19                               |
| Accusé réception le                    | 15/04/19                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2019.2/041                           |
| Identifiant téléransmission            | 094-200058006-20190410-lmc19029-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 15/04/19                               |
| Accusé réception le                    | 15/04/19                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2019.2/041                           |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20190410-lmc19029-DE-1-1 |